

Toulouse, le 5 janvier 2025

À l'attention du président de la commission
d'enquête,
Enquête publique sur le projet de liaison routière
«Jonction Est»
Toulouse Métropole
6 rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse Cedex
jonction-est@mail.registre-numerique.fr

Objet : Enquête publique portant sur le projet de la Jonction Est

Contre un projet que la métropole est incapable de justifier et sur lequel elle refuse la transparence

Mesdames, Messieurs,

Je viens ici contribuer à cette enquête publique en tant que citoyenne, habitante de Toulouse, mais aussi en tant qu'élue municipale et métropolitaine de Toulouse représentant le mouvement PEPS (Pour une Ecologie Populaire et Sociale).

J'ai suivi particulièrement ce dossier pour le compte du groupe AMC, Alternative pour une Métropole Citoyenne, et suis intervenue à plusieurs reprises sur le sujet. Compte tenu des contributions déjà fournies par de nombreux opposants, et que je soutiens, je vais décliner principalement ici les conditions dans lesquelles les débats se sont déroulés pour les élus et qui ne leur ont pas permis de voter de manière éclairée ce projet.

Dès le début, j'ai demandé à de nombreuses reprises, tant par courrier que lors de mes interventions au sein de la commission Voirie de la métropole que lors des conseils de la métropole, à bénéficier de tous les éléments permettant de juger du bienfondé de ce projet. En vain.

En premier lieu, la Métropole refuse depuis le début de fournir tous les éléments sur ce dossier et notamment les études complètes réalisées, ce qui m'a obligée à saisir le Tribunal Administratif pour obtenir la transparence (voir mon mémoire initial et mon mémoire en réplique joints). J'attends, a priori pour cette année, une décision du tribunal administratif qui, j'espère, obligera enfin la métropole à fournir toutes les données.

En effet, en tant que Conseillère de la Métropole de Toulouse j'ai demandé l'annulation de la décision explicite de refus de communication des « études complètes de trafic réalisées par CITEC pour la Jonction Est », décision datée du 6 janvier 2023 signée par le conseiller délégué. Cette demande de communication était fondée sur l'article L2121-13 du CGCT (applicable aux assemblées des intercommunalités) : « Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ».

Toulouse Métropole prétend avoir satisfait à ma demande par la communication du « rapport final d'étude ». Or ce sont les données brutes et les différents scénarios de l'étude CITEC qui ont été demandés. Dans son courrier du 10 août 2022, M. Carneiro, vice-président de la Métropole a bien confirmé l'existence de ces

données « sous format technique brut ». Cette communication est indispensable pour apprécier la méthodologie, l'origine et l'ancienneté des données et l'ensemble des hypothèses de travail et des modélisations effectuées. Je n'ai donc pas eu les informations pour me prononcer en toute connaissance de cause sur les délibérations des 16 février 2023, 22 juin 2023, 12 octobre 2023. L'article L2121-13 a donc été violé.

Si je suis intervenue sur la problématique de la requalification de la route de St Orens en octobre 2022, c'est parce que les aménagements incomplets (discontinuités du réseau express vélo et du bus en site propre), dus à un défaut d'anticipation en matière de réservation de foncier à l'occasion de la ZAC Malepère, ont un impact sur le trafic automobile entre St Orens, Toulouse et la rocade car ils ne permettront pas un véritable report modal.

Conseil de la métropole du 20 octobre 2022, délibération 17.3 sur la requalification de la M2, la route de St-Orens

<https://odilemaurin.fr/politique/conseil-de-toulouse-metropole-20-octobre-2022-mes-interventions/#delib173>

Je suis aussi intervenue sur les questions de cession d'emprise foncière à Oppidea lors du conseil du 16 décembre 2022 car un des arguments invoqués sur la nécessité de la Jonction Est est l'engorgement de la circulation à venir du fait des nouveaux habitants de Malepère.

Conseil de la métropole du 16 décembre 2022, délibération 3.27 sur la ZAC Malepère :

<https://odilemaurin.fr/politique/conseil-municipal-toulouse-16-decembre-2022-mes-interventions/#delib3>

Les logements construits ont été justifiés par la métropole par la nécessité de loger les dizaines de milliers de demandeurs de logements sociaux en attente alors que j'ai démontré à de nombreuses reprises que la politique de construction de la métropole ne répond absolument pas aux besoins de ses demandeurs, comme vous pouvez le voir notamment dans cette intervention du 7 décembre 2023.

Conseil de la métropole du 7 décembre 2023, délibération 11.1 sur le plan de soutien 2024 – 2026 à la production de logements sociaux :

<https://odilemaurin.fr/politique/conseil-toulouse-metropole-7-decembre-23-mes-interventions/#delib111>

Et une nouvelle fois, à l'occasion du conseil de la métropole du 22 juin 2023, qui avait pour objet l'approbation des dossiers réglementaires et l'ouverture de l'enquête publique, j'ai dû avec d'autres collègues, dénoncer le manque de transparence de la métropole sur ce dossier. Le dossier présenté en commission était composé d'un document de 92 pages, et comme trop souvent, il était incomplet. En effet, le dossier présenté en commission était composé d'un document de 92 pages, et comme trop souvent, il était incomplet. Face aux demandes de plusieurs élus, le président de la commission voirie avait promis d'envoyer, au moins 15 jours avant le conseil, le dossier complet de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la Jonction Est. Hélas, ce dossier ne nous est parvenu que 6 jours avant le conseil alors qu'il contenait 46 documents et 2633 pages très techniques, tout en restant encore incomplet : il manquait pas mal de pièces, et aussi beaucoup de données avancées ne renvoyaient pas à leurs sources. Compte tenu du nombre de documents et de données manquantes, les élus n'ont pu se prononcer de manière éclairée sur la délibération.

Je vous invite à lire ou à écouter l'intégralité de mon intervention ci-dessous, afin d'avoir un résumé complet de l'ensemble des critiques que j'ai formulées sur ce projet à l'occasion de cette délibération.

Conseil de la métropole du 22 juin 2023, délibération 16.1 sur la Jonction Est :

<https://odilemaurin.fr/politique/conseil-de-toulouse-metropole-22-juin-2023-mes-interventions/#delib161>

Lors du conseil du 12 octobre 2023, nous avons dû constater une nouvelle fois que la métropole refuse d'être transparente sur ce dossier, voire même est incapable de justifier les chiffres d'apport de population qu'elle a donnés en réponse à nos interpellations du conseil de juin 2023. Ceci après avoir empêché tout débat lors de la commission Voirie du 21 septembre 2023 puisque la délibération rectificative soumise au conseil du 12

octobre a été fournie à la dernière minute, comme en atteste le PV de la commission en pièce jointe.

Conseil de la métropole du 12 octobre 2023, délibération 16.1 sur la Jonction Est :

<https://odilemaurin.fr/conception-universelle/conseil-toulouse-metropole-12-octobre-23-mes-interventions/#est>

Vous trouverez ici un résumé oral d'une partie des griefs que j'ai en tant qu'élue et citoyenne à l'égard de ce projet.

Non à la Jonction Est : intervention lors du rassemblement à Toulouse le 26 novembre 24

https://www.youtube.com/watch?v=I5AsLOXmfI0&list=PL8zle6xXsE7rQmm_ad52tJLuVTDTV BKvc

Il y aurait énormément d'autres choses à dire sur ce projet, et je ne peux que soutenir les contributions que mes collègues élus de l'opposition des groupes AMC et TESC et celles du collectif Non à la Jonction Est et d'autres mobilisés.

Bien à vous,

Odile Maurin,



Liste des PJ :

- Requête en excès de pouvoir du 8/3/23 devant le TA demande communication études complètes Jonction Est
- Mémoire en réplique du 21/9/24 devant TA demande communication complètes études Jonction Est
- Texte de mon intervention lors du conseil de Toulouse Métropole du 20 octobre 2022 à l'occasion de la délibération sur la requalification de la M2, la route de St-Orens
- Lettre recommandée du groupe AMC du 4 décembre 2022 au président de la Métropole, demandant les études complète sur la Jonction Est
- Texte de mon intervention lors du conseil de Toulouse Métropole du 16 décembre 2022 à l'occasion de la délibération sur la ZAC Malepère
- Texte de l'intervention de ma collègue Agathe Roby lors du conseil de Toulouse Métropole du 16 février 2023 à l'occasion de la délibération sur la Jonction Est (dossier travaillé en commun)
- Texte de mon intervention lors du conseil de Toulouse Métropole du 22 juin 2023 à l'occasion de la délibération sur la Jonction Est (approbation des dossiers réglementaires et demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP portant mise en compatibilité du PLU)
- Procès-verbal de la commission Voirie de Toulouse Métropole du 21 septembre 2023 montrant que la délibération rectificative de la délibération de juin 2023 sur la Jonction Est a été fournie à la dernière minute aux membres de la commission, ne permettant pas un examen sérieux
- Texte de mon intervention lors du conseil de Toulouse Métropole du 12 octobre 2023 à l'occasion de la délibération modificative sur la Jonction Est de la délibération votée le 22 juin 2023